



En réponse, les Principes mondiaux des Nations Unies pour l'intégrité de l'information offrent un cadre holistique pour guider l'action des différentes parties prenantes en vue d'un écosystème de l'information plus sain. Ce cadre consiste en cinq principes de renforcement de l'intégrité de l'information, chacun d'entre eux comprenant des recommandations à l'intention des principaux groupes de parties prenantes.

Ces principes sont les suivants : confiance et résilience de la société ; médias indépendants, libres et pluralistes ; transparence et recherche ; responsabilisation du public ; et incitations saines. Ils ont tous en commun un engagement inébranlable en faveur des droits de l'homme.

Les Principes mondiaux reconnaissent et s'appuient sur les efforts et les progrès considérables déjà réalisés par les États, la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes. Ils constituent un point de départ unifié pour la protection et



- ! CONFIANCE ET RÉSILIENCE DE LA SOCIÉTÉ
- ! INCITATIONS SAINES
- ! RESPONSABILISATION DU PUBLIC
- ! MÉDIAS INDÉPENDANTS, LIBRES ET PLURALISTES
- ! TRANSPARENCE ET RECHERCHE

La confiance et la résilience au sein des sociétés sont des éléments clés de l'intégrité de l'information. La confiance, dans ce contexte, fait référence à la confiance que les gens ont dans les sources et la fiabilité des informations auxquelles ils ont accès, y compris les sources et informations officielles, et dans les mécanismes qui permettent à l'information de circuler dans l'écosystème. La résilience fait référence à la capacité des sociétés à gérer les perturbations ou les actions de manipulation au sein de l'écosystème de l'information.

La confiance et la résilience sont vulnérables aux actions menées par des acteurs étatiques et non étatiques qui cherchent à exploiter l'écosystème de l'information à des fins stratégiques, politiques ou financières. Ces actions, parfois largement coordonnées, peuvent entraîner toute une série de préjudices et compromettre la capacité des gens à évaluer la science et les faits de manière critique.

Les grandes entreprises technologiques détiennent un pouvoir considérable dans l'écosystème de l'information et exercent une influence démesurée sur la manière dont les parties prenantes, y compris les autres entreprises, les annonceurs, les médias d'infor



Les femmes, les personnes âgées, les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les peuples autochtones, les réfugiés et les apatrides



L'autonomisation des individus qui naviguent dans l'écosystème de l'information exige qu'ils aient le contrôle de leur expérience en ligne, qu'ils puissent prendre des décisions éclairées quant aux médias qu'ils choisissent de consommer et qu'ils puissent s'exprimer librement. La responsabilisation du public nécessite un accès constant à des sources d'information diverses et fiables.

Les espaces numériques ont, à bien des égards, servi de catalyseurs pour une participation inclusive à la vie publique, en connectant les gens au-delà des frontières géographiques avec des aspirations communes au progrès. Lorsqu'ils sont exploités à bon escient, ces espaces peuvent





Toutefois, les déséquilibres de pouvoir créent des obstacles à la transparence. Une poignée d'entreprises technologiques ont accès à un volume de données sans précédent et, avec certains propriétaires de médias, exercent un contrôle important sur l'écosystème de l'information, parfois en étroite relation avec des États et des acteurs politiques et économiques.

En outre, les choix réglementaires en matière de transparence effectués dans un petit nombre de pays où la majorité des entreprises technologiques ont leur siège ont une incidence profonde sur le reste du monde. Ces déséquilibres limitent souvent la recherche d'intérêt public et peuvent entraver les efforts visant à garantir l'équité et à répondre aux besoins des contextes et des communautés mal desservis et peu étudiés. Le déploiement des technologies de l'IA, dont l'impact total reste inconnu, ajoute des défis supplémentaires à la recherche et à la compréhension de l'écosystème de l'information.

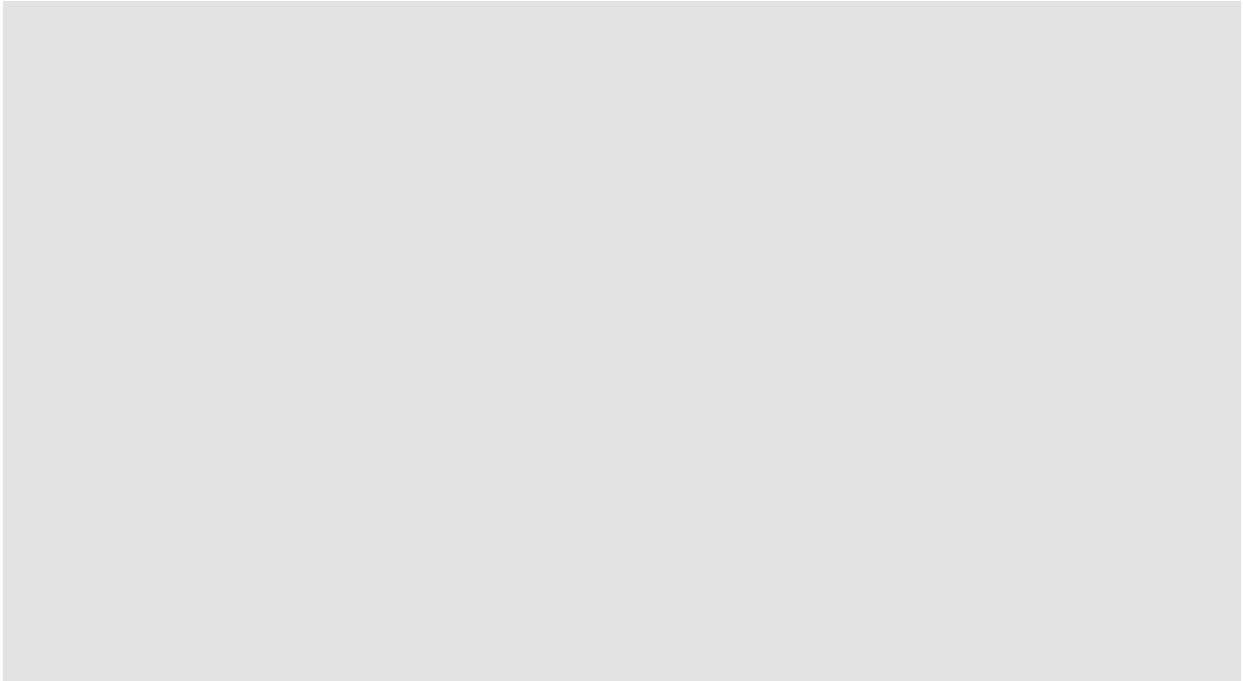
Pour parvenir à une compréhension globale plus nuancée des environnements informationnels et renforcer les actions ciblées et fondées sur des preuves en vue de promouvoir l'intégrité de l'information, il faudra accroître la disponibilité, la qualité et la facilité d'utilisation des données et des informations.

Garantir l'accès des données préservant la vie privée à un large éventail de chercheurs renforcera les efforts collectifs visant à combler les lacunes et les inégalités en matière de recherche. Les universitaires, les journalistes et la société civile doivent être protégés et soutenus dans l'accomplissement de leur travail essentiel, sans crainte ni harcèlement.



APPELS À L'ACTION

L'objectif des recommandations suivantes est de traduire les cinq principes en mesures concrètes pour les parties prenantes de l'écosystème de l'information. Conçues comme un plan d'ensemble, ces recommandations vont des obligations juridiques des États aux responsabilités du secteur technologique, en passant par les meilleures pratiques des médias et de la société civile.





mécanismes de signalement et de réclamation, par exemple par un comportement inauthentique coordonné.

- (m) Rendre les conditions générales, les politiques, les normes communautaires et les procédures d'application facilement accessibles, cohérentes et compréhensibles, y compris pour les enfants. Expliquer clairement toutes les politiques, lignes directrices et



confiance et de sécurité afin d'atténuer et de combattre le ciblage des femmes journalistes.

- (q) Fournir aux chercheurs, y compris aux universitaires de toutes disciplines, aux journalistes, à la société civile et aux organisations internationales, un accès aux données dont ils ont besoin pour mieux comprendre l'intégrité de l'information, éclairer les politiques et les meilleures pratiques et améliorer la



personnelles sont exploitées, y compris pour des décisions algorithmiques, et sur la manière dont leurs données personnelles

- (a) Prendre des mesures pour garantir la sécurité, la sûreté et la fiabilité de la conception, du développement, du déploiement, de l'utilisation et de la mise hors service des technologies de l'IA. Aborder et communiquer publiquement les implications de toute innovation ou avancée dans le domaine pouvant présenter des risques pour l'intégrité de l'écosystème de l'information, y compris les utilisations malveillantes des technologies de l' IA, sur la dépendance à l'égard de la technologie de l' IA sans contrôle humain et tout potentiel connexe d'érosion supplémentaire de la confiance dans les différentes zones géographiques et contextes sociétaux. Former l'IA aux sources d'information fiables et inclusives sur les questions essentielles au bien-être public et prendre des mesures pour atténuer les préjugés découlant des données de formation, notamment en ce qui concerne les préjugés sexistes et raciaux. Travailler en partenariat avec diverses parties prenantes à la réalisation d'évaluations des risques en matière de droits de l'homme afin de minimiser de manière proactive les risques sociétaux et d'atténuer les préjudices potentiels, y compris pour les femmes, les enfants, les jeunes et d'autres groupes en situation de vulnérabilité et de marginalisation.
- (b) S'engager à fournir un accès et une sphère de sécurité juridique et technique aux chercheurs institutionnels et individuels afin de mener des audits indépendants des modèles d' IA, avec des garanties appropriées, telles que la conformité avec les politiques de divulgation des vulnérabilités de l'entreprise. Garantir l'accès du public aux résultats des audits indépendants, aux données relatives aux risques liés aux systèmes d' IA - tels que le potentiel de discrimination préjudiciable et les « hallucinations », à savoir un contenu qui semble factuel mais T 402.9 - 0 / TT 90.4 (c) - 1(ont) - 1(el)



- (f) Donner aux utilisateurs la possibilité d'alerter ou de signaler des informations de provenance inexactes ou trompeuses, tout en protégeant la vie privée des utilisateurs.

ANNONCEURS

Les annonceurs peuvent exercer une influence singulière sur l'intégrité de l'écosystème de l'information en contribuant à couper les incitations financières de ceux qui cherchent à tirer profit de la désinformation et de la haine. Ce faisant, les annonceurs peuvent mieux protéger leurs marques et s'attaquer aux risques matériels, ce qui leur permet d'améliorer leurs résultats tout en menant leurs activités dans le respect des valeurs de leur entreprise.

- (a) Mettre en place des garde-fous pour s'assurer que la publicité n'entraîne pas de risques pour les espaces d'information et qu'elle respecte les droits de l'homme, notamment les droits de l'enfant. Éviter les pratiques de ciblage discriminatoires fondées sur des données sensibles et des caractéristiques perçues de l'utilisateur. Faire de la publicité auprès des médias et des plateformes qui renforcent l'intégrité de l'information, y compris le journalisme d'intérêt public, par le biais de méthodes telles que les listes d'inclusion et d'exclusion, les outils de vérification des publicités et le contrôle manuel. Exiger des sociétés de technologie publicitaire qu'elles publient des critères auxquels un site web ou une chaîne doit se conformer avant de pouvoir monétiser.
- (b) Utiliser les normes de l'industrie pour élaborer des politiques claires afin de minimiser les risques pour l'intégrité de l'information et de garantir la sécurité de la marque.
- (c) Collaborer avec l'ensemble du secteur et avec la société civile pour partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés sur l'intégrité de l'information en temps opportun, y compris l'évaluation des impacts de la publicité, et l'atténuation systématique des risques et des dommages potentiels découlant de la publicité et de la monétisation du contenu.
- (d) Établir une vue d'ensemble complète et détaillée de la contiguïté publicitaire sur une base continue, en exigeant des données granulaires montrant où les publicités sont apparues et en effectuant des contrôles d'adéquation avant le placement des publicités. Réaliser des audits approfondis des campagnes publicitaires.
- (e) Exiger des sociétés d'ad tech qu'elles adoptent des normes de transparence permettant la validation de bout en bout de la chaîne d'approvisionnement de l'ad tech, et qu'elles partagent avec les clients et les chercheurs l'intégralité des données relatives aux campagnes publicitaires, y compris les données de placement et de blocage au niveau du journal.



- (f) Exiger des sociétés d'ad tech qu'elles réalisent des audits indépendants par des tiers et qu'elles contrôlent les partenaires d'approvisionnement des marchés publicitaires.

AUTRES ACTEURS DU SECTEUR PRIVÉ

Les actions d'un éventail plus large d'entités du secteur privé qui ne sont pas directement impliquées dans le secteur technologique peuvent avoir un impact sur les espaces d'information, servant à la fois à affaiblir et à soutenir l'intégrité de l'information. Les entreprises ont la responsabilité de respecter les droits de l'homme, y compris le droit à la liberté d'expression et à l'information, et peuvent former de



- (a) Investir dans le renforcement des capacités pour un journalisme d'investigation basé sur des données afin de couvrir et d'informer le public de manière proactive sur les risques qui pèsent sur l'intégrité de l'écosystème de l'information. Utiliser des processus et des normes éditoriales solides, notamment en ce qui concerne la recherche d'informations, pour contribuer à maintenir et à garantir la confiance des consommateurs de médias. Mettre en place des mécanismes de vérification des faits qui serviront de référence au public.
- (b) S'engager à fournir au public des informations gratuites et en temps utile dans les situations d'urgence et de crise, lorsque les risques pour l'intégrité de l'écosystème de l'information peuvent être accrus.
- (c) S'engager et adhérer aux normes et pratiques mondialement reconnues d'un journalisme professionnel et éthique produit dans l'intérêt public, en mettant l'accent sur l'impartialité et l'indépendance éditoriale, et adopter activement des mécanismes d'autorégulation et de responsabilisation. Fournir périodiquement une formation de qualité pour faire progresser le journalisme éthique, précis et impartial, et pour mettre à jour les compétences afin de promouvoir l'innovation et l'adaptabilité aux changements da



contribuent à garantir le bien-être et la sécurité des journalistes, y compris dans les espaces numériques, et accorder une attention particulière à la discrimination, aux abus, au harcèlement et aux menaces de violence à l'encontre des femmes journalistes et employées des médias.

CHERCHEURS ET SOCIÉTÉ CIVILE

Les chercheurs et les organisations de la société civile jouent un rôle essentiel dans les efforts visant à comprendre et à traiter les impacts multiformes des risques pour l'intégrité de l'écosystème de l'information. Leurs efforts peuvent contribuer à exposer les risques aux espaces d'information, à renforcer la base de données pour le plaidoyer et à favoriser la résilience, en particulier les groupes en situation de vulnérabilité et de marginalisation. Les partenariats de collaboration et l'échange de connaissances sont essentiels pour combler le fossé entre les résultats de la recherche et les solutions efficaces.

- (a) Établir des partenariats avec des parties prenantes dans des zones géographiques et des contextes différents afin de partager des approches efficaces et éthiques visant à renforcer l'intégrité de l'écosystème de l'information.
- (b) Respecter les droits de l'homme et s'abstenir de propager ou de parrainer délibérément des risques pour l'intégrité de l'information. Mener toutes les recherches dans le respect de l'éthique, de la transparence et de la vie privée.
- (c) Entreprendre des initiatives de libre accès, rendre la recherche librement disponible et promouvoir la collaboration entre les disciplines.
- (d) Explorer la recherche multidisciplinaire sur l'écosystème de l'information à travers les géographies, les langues et les domaines thématiques, y compris l'impact potentiel des risques pour l'intégrité de l'information sur les objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur les contextes et les communautés sous-étudiés, vulnérables et marginalisés. Développer des méthodologies rigoureuses pour mesurer ces risques et les dommages connexes.



RECOMMANDATIONS POUR RÉSEAUX ET ORGANISATIONS DE VÉRIFICATION DES FAITS

(a) S'engager à faire preuve de professionnalisme et d'éthique et adhérer aux normes d'indépendance, d'impartialité et de transparence qui ressortent de la composition et de la gouvernance de l'organisation, des sources de financement, de la propriété et des pratiques de travail.

(b)



les risques dans les espaces d'information, tout en respectant les droits de l'homme. En fin de compte, ces efforts renforceront l'intégrité de l'information, promouvoir les droits de l'homme et contribueront à la réalisation des objectifs de développement durable.

- (a) Respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme, en particulier le droit à la liberté d'expression et d'opinion, y compris le droit à l'information, sur la base des normes et standards internationaux en matière de droits de l'homme. Veiller à ce que la réglementation ou les autres mesures mises en œuvre pour traiter les différents éléments de l'intégrité de l'information soient conformes au droit international applicable, y compris au droit

(i) [Redacted]



formations pour les jeunes, afin de contribuer à renforcer l'intégrité de l'information, en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement.

- (c) Promouvoir et défendre les Principes mondiaux au niveau mondial et dans les pays et communautés, en accordant une attention particulière aux contextes et groupes mal desservis en situation de vulnérabilité et de marginalisation. Contribuer activement à la cohésion sociale et renforcer la résilience des communautés face aux risques pesant sur l'intégrité de l'information, en soutenant les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable.
- (d) Créer une unité centrale au sein du Secrétariat des Nations Unies pour développer des approches innovantes et nuancées afin de traiter les risques pour l'intégrité de l'écosystème de l'information qui entravent l'exécution du mandat des Nations Unies et les priorités de fond, en coordination avec d'autres capacités et au service de l'ensemble du système des Nations Unies, le cas échéant.
- (e) Exploiter des stratégies de communication innovantes, fondées sur des données probantes, agiles et adaptées, en utilisant les espaces d'information numériques et hors ligne pour le bien commun et pour mieux répondre aux besoins de toutes les personnes au service desquelles se trouvent les Nations Unies.
- (f) Créer un centre de ressources multilingues en ligne sur l'intégrité de l'information, avec des recherches, des orientations et des meilleures pratiques partagées et applicables à divers contextes, afin de soutenir les initiatives aux niveaux mondial, régional et national.
- (g) Soutenir les plans d'action et les coalitions régionales et nationales multipartites, en utilisant les mécanismes existants et en faisant appel à l'expertise et à l'expérience de l'Organisation en matière de renforcement des capacités et de coordination à l'échelle internationale.



PROCHAINES ÉTAPES

L'urgence de renforcer l'intégrité de l'information ne peut être surestimée face à l'escalade des risques pour l'intégrité de l'écosystème de l'information et à l'émergence de progrès facilement accessibles dans les technologies de l'IA. Les Principes mondiaux offrent un cadre d'action holistique et unifié pour protéger et promouvoir l'intégrité de l'information alors que le monde navigue dans les complexités de l'ère numérique et cherche à trouver des solutions multilatérales lors du Sommet de l'Avenir.

À cette fin, les parties prenantes sont invitées à :



ANNEXE

